

Annexe 3

Le président (ou le directeur)

à

M

OBJET : Résultat des commissions de choix des personnels de second degré candidats à une affectation dans l'enseignement supérieur.

Vous avez déposé un dossier de candidature en vue d'être affecté dans l'enseignement supérieur sur l'emploi n° : |_|_|_|_|_| à pourvoir au |_|_|_|_|_| 2|_0|_0|_3| (date de la vacance) dans notre établissement.

Les instances de l'établissement, après examen de l'ensemble des dossiers ont :

- retenu votre candidature en première position :
Vous disposez de 8 jours au plus pour retourner la lettre ci-jointe d'acceptation et d'engagement à rejoindre ce poste. Si vous ne répondez pas dans ce délai, vous serez considéré comme renonçant à cette affectation. Toute renonciation est définitive.
- retenu votre candidature en 2ème - 3ème position - ème position :
une défection du candidat classé avant vous peut nous amener à vous contacter ultérieurement.
- considéré que votre candidature ne pouvait être retenue.

le

Le président (ou le directeur)

Annexe 4

M

à

Monsieur le président de
(ou le directeur de)

Service du personnel enseignant

OBJET : Affectation dans l'enseignement supérieur

Monsieur le président,

Suite à ma candidature, vous m'informez que les instances de l'établissement ont proposé mon affectation sur l'emploi n° [][][][][][].

Je déclare accepter cette affectation et m'engage à rejoindre ce poste au [][][][][] 2 | 0 | 0 | 3 |
(date de la vacance de l'emploi).

Fait à

date et signature

Annexe 5

Pièces à joindre à **chaque dossier** de proposition d'affectation

- la proposition de l'établissement (annexe 2)
- la fiche de candidature (annexe 1)
- les arrêtés justifiant le corps, le grade et l'affectation du candidat proposé
- l'acceptation du candidat proposé (annexe 4)
- le curriculum vitae détaillé
- l'extrait du procès-verbal de la commission de choix
- la lettre de motivation
- le justificatif de la vacance du poste
- la liste des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement

En cas d'absence de l'une de ces pièces, le dossier sera rejeté.